

Règlement Internat Saint François-Xavier

L'internat est une branche de l'établissement à double vocation : éducative et sociale. Il favorise l'apprentissage de l'autonomie et initie à la vie en collectivité. C'est un lieu de vie qui, nécessairement, a ses règles. Celles-ci sont établies par le corps éducatif et se doivent d'être comprises et acceptées par tous. Elles permettent de délimiter un cadre de vie structurant et bienveillant.

Ainsi, chacun peut se construire, apprendre et grandir en sécurité.

Tout manquement au règlement expose l'élève à des sanctions, allant du simple avertissement oral à une exclusion définitive de l'internat, voire de l'établissement.

Contacts:

<u>Mail</u>: internat@s-fx.fr

Téléphone internat : (de 19h30 à 7h30 du lundi soir au vendredi matin)

02.97.47.99.10

06.44.29.57.40

<u>Téléphone accueil établissement</u>:

02.97.47.12.80 (de 8H00 à 18H00 du lundi au vendredi)

Adresse: 3 rue Thiers 56000 Vannes



Horaires & Règles de Vie :

Les horaires ponctuent l'organisation du groupe et permettent aux éducateurs de savoir en tout temps où sont les élèves. Ils sont différents selon les groupes d'âges afin de respecter le rythme et le besoin d'autonomie de chacun. Leur respect est nécessaire au bon fonctionnement de la vie en collectivité. Des pointages réguliers sont effectués.

Arrivée lundi matin:

Déposer sa valise en salle d'équipe ou dans le couloir de la grande chapelle. Elle sera remontée au retour à l'internat du soir. Pour des raisons d'hygiène, les aliments et/ou boissons sucrées ne peuvent pas être amenés au sein de l'internat.

Médicaments:

S'ils sont nécessaires ils doivent être accompagnés d'un PAI et d'une prescription médicale avec posologie exacte.

Tout traitement est déposé le lundi soir, avec l'ordonnance, auprès du surveillant et gardé sous clé. L'élève suit la posologie indiquée par l'ordonnance dans le bureau de l'internat. Il sera récupéré le vendredi matin.

L'internat n'administre aucun médicament.

Goûter:

- o Collège 16H30 / 17H00.
- Lycée 17H00 / 17H20.

Chaque interne utilise un plateau, le rapporte à la plonge et nettoie sa table. Il s'engage à avoir un comportement irréprochable vis-à-vis du personnel de cuisine et des éducateurs.

Étude obligatoire :

Les élèves se doivent de respecter le **SILENCE** en étude pour favoriser le travail de leurs camarades.

- o Collège 17H00/18H00 Étude surveillée en salle ou au CDI, puis 18h00/18h45 au CDI uniquement.
- Lycée 17H30/18H45 Secondes : étude surveillée au 4^{ème} étage seulement.
 Premières et Terminales : Pointage en salle d'examen avant d'aller au CDI, en salle d'équipe ou en groupe/ en salle informatique sur demande.

Repas du soir:

Arrivée entre 18H40 et 19H00 : Le repas se prend au self et il est obligatoire. Le port d'écouteurs et les téléphones ne sont pas autorisés. Les collégiens sortent en même temps que l'éducateur désigné à 19h15.

19H30 : Fin du débarrassage, les pichets et les plateaux sont à la plonge, les chaises rangées. Fermeture du self

Des plateaux sont laissés pour les internes étant en activité extérieur.



Temps libre du soir :

Temps d'échange privilégié entre les élèves et les éducateurs. Il est l'occasion de communiquer et de décompresser après une journée de cours.

Le CDI et le 4ème étage sont ouverts dès 19h30. Les élèves s'inscrivent au bureau pour y travailler.

- Les collégiens remontent à l'internat à 19h30. Ils peuvent accéder aux zones autorisées sur demande, et à condition d'avoir fini leur travail scolaire.
- Les lycéens ont le choix entre un retour à l'internat, du temps libre en salle d'équipe (1er et 2ème étage uniquement) ou dans les zones autorisées.

<u>Les zones autorisées</u>: se définissent par les éducateurs en fonction de la période de l'année et de la météo. Elles sont soit en intérieur [gymnase/foyer] soit à l'extérieur [terrains de foot et rugby, zone herbeuse près de la mare] toujours sous la surveillance d'un éducateur.

Le CDI est un lieu de travail individuel, où le silence est OBLIGATOIRE. Chacun se doit de respecter le matériel. Les emprunts ne sont pas autorisés le soir. Le 4^{ème} étage est accessible pour ceux désirants travailler en groupe.

Tous les élèves doivent être remontés pour 20h30.

Les douches sont finies à 21h pour tout le monde.

Temps d'étude et de coucher à l'internat :

Les appareils électroniques et connectés (portable, ordinateur, tablette, jeux vidéo) sont déposés au bureau pour 21h. Dans le cadre du développement de l'autonomie, chaque élève est responsable du retour de son/ses appareils.

21H : Extinction des lumières et silence dans le couloir. Les collégiens ne circulent plus entre les chambres, 22h : Pour les lycéens.

- O Collégiens : Temps d'étude possible jusqu'à 21h30, en chambre ou au CDI.
 - Brossage des dents et retour au calme avant l'extinction des lumières.
- O Lycéens : S'ils sont un outil de travail, les lycéens peuvent demander à conserver leur téléphone/ordinateur en s'inscrivant préalablement au bureau. Cette demande peut être refusée. Le travail scolaire peut être fait en chambre ou au CDI jusqu'à 22h30 si besoin.
 - Extinction des lumières et coucher jusqu'à 23h selon les niveaux.

Matin:

6H30/7H00 : Un éducateur passe dans les chambres pour le réveil. Les lycéens et collégiens récupèrent leur portable à leur départ pour le petit déjeuner, après vérification des chambres. 7H25 : Chaque élève doit avoir quitté l'internat, après avoir fait son lit et débarrassé le sol de sa chambre.

Après 7h30, l'internat est fermé jusqu'au soir. Aucun retour n'est possible dans la journée. Il est de la responsabilité des élèves de prendre leurs affaires du jour.

7H05/7H50: Petit déjeuner au self.

Lors des départs en week-end, aucun objet ne doit rester sur le sol, les tablettes de lavabos doivent être débarrassées.

Pour les départs en vacances, les draps doivent être retirés et aucun objet ne doit être laissé au sol, sur les tablettes de lavabos et sur les bureaux.



Règles Générales de Fonctionnement :

Sorties:

Les retours après 18h45 se font par le portail rue du Drezen. Les élèves appellent sur le portable de l'internat pour qu'un éducateur leur ouvre.

Sauf urgence médicale, l'élève ne peut sortir de l'établissement sans l'autorisation directe du responsable de l'internat (pour les sorties de 17h00 à 8h00).

Si un élève veut pratiquer une activité extra-scolaire (musique, sport, culture, etc.), il doit remplir une autorisation à retirer auprès de l'internat. Elle sera obligatoirement signée d'un adulte référent de l'activité et d'un responsable légal. L'établissement se réserve le droit de ne pas l'accepter.

Dans tout autre cas, une demande par mail (<u>internat@s-fx.fr</u>) doit être adressée au minimum 24h à l'avance. L'équipe éducative se réserve le droit d'accéder ou non à cette demande.

Produits illicites:

Légalement, il est interdit aux internes de fumer (tabac, cigarette électronique) au sein de l'établissement. Tout interne pris à fumer sera sanctionné. Il en est de même pour l'introduction ou la consommation de tout produit illicite (alcool, drogues, etc.).

Perte / Vol:

Les armoires des chambres peuvent être verrouillées par un cadenas (non fourni). Il est de la responsabilité des élèves d'y ranger leurs objets de valeur et/ou leur moyen de paiement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les élèves sont invités à laisser un double des clés de cadenas au bureau de l'éducateur.

Trousseau:

Fournis: Lit / Matelas / Armoire / Chaise / Bureau.

À apporter : Draps / Couverture / Oreiller / Multiprise aux normes LEG050091 si besoin / Produits hygiène / Serviette de toilette.

Nom de l'élève :

Responsable légal:

Après lecture de ces règles de vie, j'accepte les termes du réglement et m'engage à le respecter.

ı le

Signature du tuteur légal (précédée de la mention lu et approuvé) :

Signature de l'interne (précédée de la mention lu et approuvé) :